

ARRETE DU MAIRE N° PM 022RT2023

Objet : 78^{ème} anniversaire de la signature de l'acte de capitulation du Reich.
Réglementation de la circulation et du stationnement place du Souvenir,
Le lundi 8 mai 2023 en matinée.

Le Maire de la Ville de BRIGNAIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'ordonnance 58 1216 et le décret 58 1217 du 15 décembre 1958 relatifs à la police de la circulation routière,
VU l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière,
VU l'arrêté municipal du 8 avril 2022 concernant le stationnement réglementé sur certaines rues de Brignais,

Considérant la demande de l'Association des Anciens Combattants de Brignais,
Afin de faciliter le déroulement de cette manifestation et assurer la sécurité de la circulation des véhicules et des piétons, il y a lieu de prendre les mesures suivantes :

- ARRÊTE -

ARTICLE 1

Le stationnement sera interdit du dimanche 7 mai - 20h00 au lundi 8 mai 2023 à 13h00 sur la place du Souvenir.

La signalisation sera mise en place par les services techniques de la Ville, en collaboration avec la Police Municipale et applicable dès son implantation. Les véhicules en infraction seront mis en fourrière.

ARTICLE 2

La circulation sera interdite sur la place du Souvenir le lundi 8 mai 2023 de 10h00 à 13h00.

La rue de Ronde sera accessible le temps de la cérémonie par une déviation de la place Gamboni à hauteur de l'intersection avec le Pont Vieux.

ARTICLE 3

La Cérémonie aura lieu le **lundi 8 mai 2023**, en matinée et ce jusqu'à 13H00.

ARTICLE 4

Le Directeur général des services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera mis en ligne sur le site de la Ville.

ARTICLE 5

Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Brignais, Monsieur le Chef de service de la Police municipale, Madame la Lieutenant des Sapeurs pompiers de Vourles-Brignais, et tous les agents de la force publique chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Brignais, le 18 avril 2023

Po Le Maire,
Serge BÉRARD.

Jean-Philippe SANTONI
Conseiller délégué à la Sécurité et à la Prévention

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE • DÉPARTEMENT DU RHÔNE